

**Note de synthèse de
présentation du Budget Primitif
de l'exercice 2017**

SOMMAIRE

<i>AVANT PROPOS</i>	<i>3</i>
<i>REMARQUES PRELIMINAIRES</i>	<i>5</i>
<i>EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017</i>	<i>7</i>
<i>EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017</i>	<i>18</i>
<i>CONCLUSION</i>	<i>25</i>

AVANT PROPOS

Qu'est-ce qu'une ville intelligente ?

Une ville intelligente est une ville qui se réinvente en conciliant son développement économique, la préservation de son espace naturel et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Nous nous rapprochons chaque jour un peu plus de ce modèle urbain que certains pessimistes pourraient qualifier d'utopique. Car il est vrai que les contraintes financières externes (baisse de la DGF), les incertitudes et peurs légitimes liées au contexte post-crise économique et aux actes terroristes font que la tentation du repli sur soi est grande. Au contraire, c'est justement de notre capacité commune à faire une place à chacun d'entre nous que dépendra très certainement la réussite de notre projet urbain. Le Budget 2017 reflète tout à la fois notre volonté politique pour le dessein de La Ciotat, une gestion rigoureuse des finances publiques en période contrainte et le maintien des impôts communaux au même niveau que 2001.

1/ La poursuite du désengagement de l'Etat

La Dotation globale de fonctionnement allouée à la ville par l'Etat baissera encore de 0,5 M€ en 2017 ; en cumulé depuis 2014 cela représente 2,9 M€ de perte sèche sur le budget. L'Etat toujours prompt à récupérer d'une main ce qu'il donne de l'autre, a dû céder sous la fronde des maires qui ont dû faire face à l'assèchement des dotations verticales ainsi qu'au dégel du point d'indice de la fonction publique. Une double peine en quelque sorte qui rend plus difficile le maintien d'un niveau satisfaisant d'épargne pour investir et soutenir la croissance.

2/ Des investissements pour une ville accueillante, dynamique et attractive

2017, année sportive avec Marseille Capitale du sport, sera aussi à La Ciotat, l'année de l'ouverture du théâtre de la Chaudronnerie et le lancement des études de la Salle des Fêtes. Mais pas seulement, car un effort budgétaire conséquent a été fait pour la rénovation de notre patrimoine scolaire pour le bien-être des enfants. Le centre-ville fait également l'objet de toute notre attention car de sa future physionomie dépendra pour les nouvelles générations à venir le creuset d'une dynamique de progrès. L'actuel conservatoire intègrera l'ancien théâtre Saint Jacques, gage de flux pour la revitalisation commerciale du Centre Ancien. Transformer la ville au bénéfice de chacun : ce projet d'urbanisme durable se traduit également par l'aménagement du deuxième tronçon de la voie douce mais aussi la requalification du Port Vieux. Enfin, la ville intelligente est aussi une ville connectée. En ce sens, le combat mené

pour disposer des réseaux à très haut débit permettra d'offrir de meilleures conditions d'accessibilité et d'accueil pour les entreprises de la zone Athélia V.

3/ Pas d'utilisation du levier fiscal

Une expression vient immédiatement à l'esprit quand on évoque la question de la fiscalité : le « ras le bol fiscal » qui va marquer pendant longtemps l'actuel quinquennat. A La Ciotat, la régénération de notre ville se fait sans utiliser le levier fiscal : les taux communaux des taxes d'habitation et foncière restent inchangés depuis 2001 : une stabilité qui, dans un contexte de tension sur les finances publiques fait figure de prouesse algorithmique. Et bien, cette équation impossible n'est pas une utopie mais une réalité qui dure depuis plus de 16 ans.

4/ Poursuivre le désendettement.

« Investir en empruntant moins » est encore possible en 2017 car la ville réussit à maintenir ses grands équilibres financiers. Elle peut également s'appuyer largement sur ses partenaires publics qui partagent sa vision car la ville a su prendre en compte la géographie unique de son site paysager et de son passé industriel pour se forger une nouvelle attractivité.

Le budget primitif 2017 traduit donc notre volonté de transformer durablement notre ville en l'adaptant progressivement aux modes de vie contemporains.

Le Maire,

Patrick BORÉ

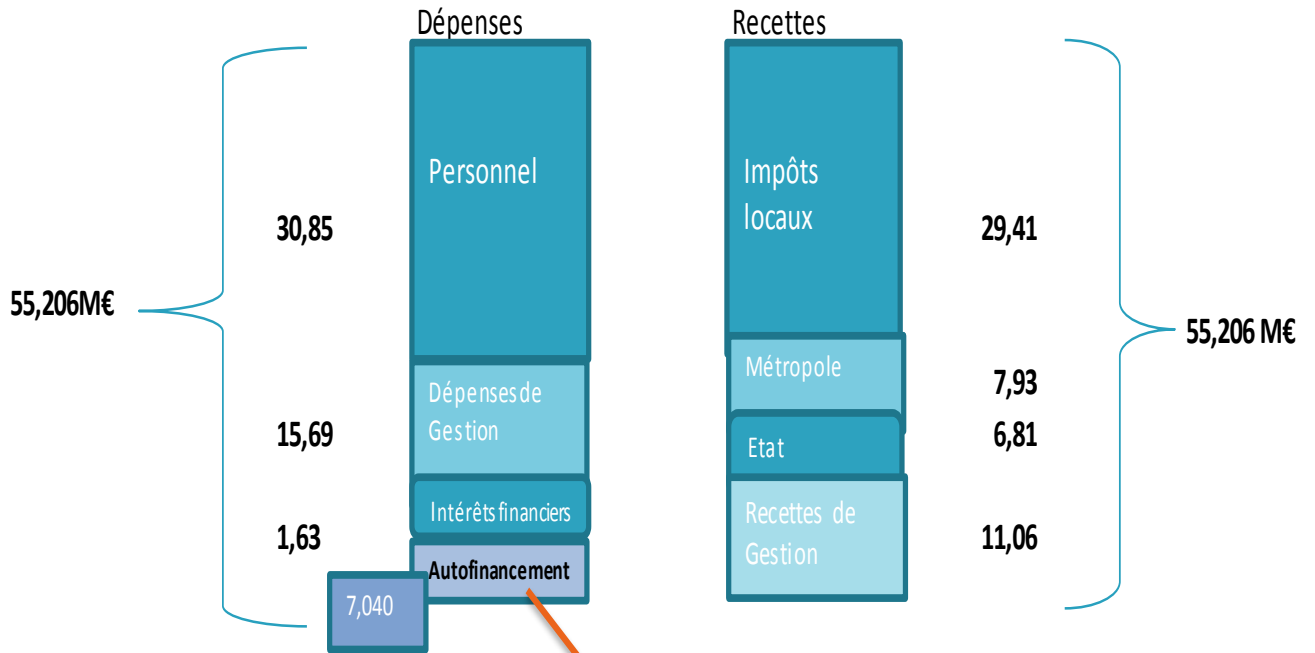
REMARQUES PRELIMINAIRES

Le présent rapport ne prend en compte que les mouvements réels de l'exercice, en dépenses et recettes.

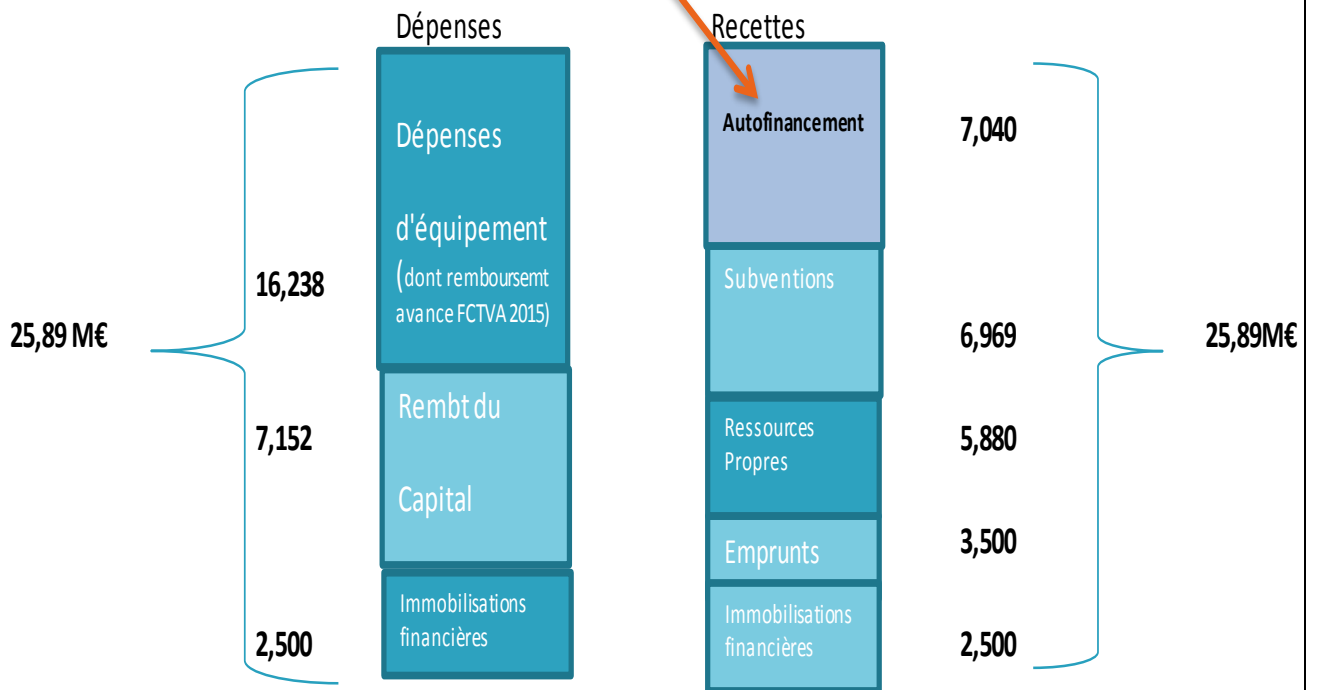
Ainsi, les mouvements entre les sections de fonctionnement et d'investissement (appelés mouvements pour ordre) ne sont pas intégrés.

EQUILIBRE BUDGETAIRE 2017

FONCTIONNEMENT : 55,206 M€



INVESTISSEMENT : 25,89 M€



EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

Budget de fonctionnement 2017 :

En 2017, l'objectif de maintien d'un taux d'épargne brute a minima de 11 % a encore constitué un enjeu difficile à atteindre consécutivement aux baisses des transferts financiers de l'Etat. Pourtant ce ratio reste le plus important car il détermine la capacité financière de la Ville à investir. Il est usuellement considéré qu'en deçà d'un taux d'épargne brute de 8 %, une collectivité territoriale affiche une situation financière fragile, avec des marges de manœuvre limitées.

Ainsi, le budget 2017 affiche un niveau d'épargne de gestion de 8.67 M€ et un taux

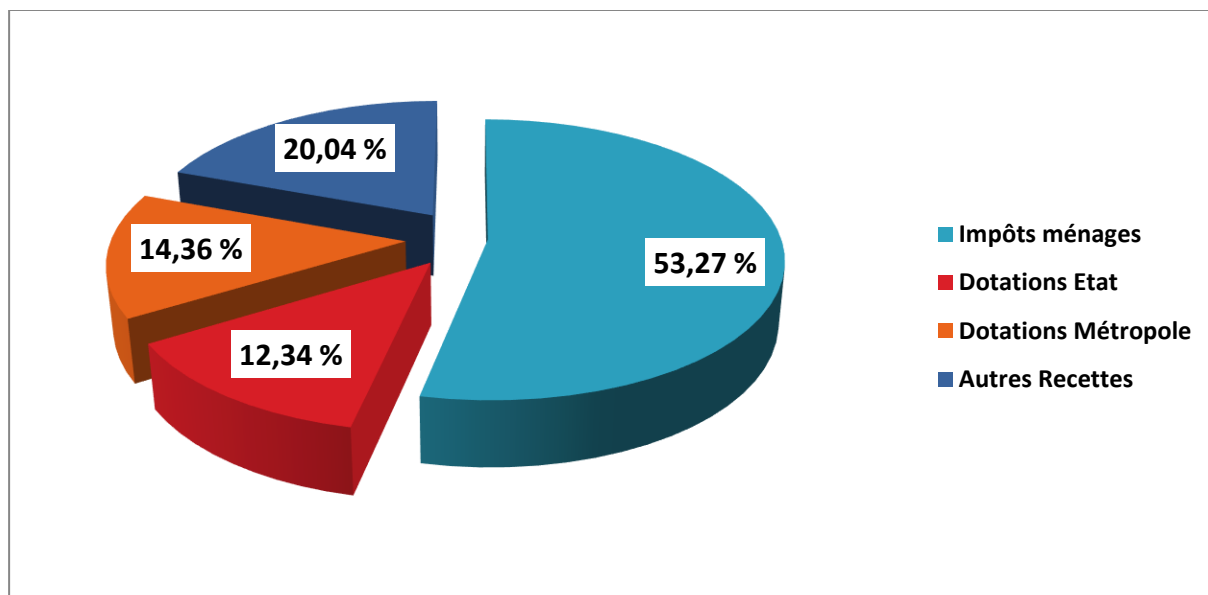
d'épargne brute de 12.75 %. Dans ce contexte économique et social fragile, où les ressources se raréfient et les finances de la Ville, comme celles de beaucoup de collectivités, sont soumises à des tensions importantes, la Ville poursuit sa politique d'économies de gestion, la seule à même de garantir sa capacité à investir sur le long terme.

En M€	BP 2016	BP 2017	% évolution
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	54,36	55,21	1,56
TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)	45,38	46,54	2,55
TOTAL EPARGNE DE GESTION COURANTE (3) = (1)-(2)	8,98	8,67	-3,48
FRAIS FINANCIERS (4)	2,05	1,63	-20,70
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (5) = (2) + (4)	47,43	48,17	1,55
TOTAL EPARGNE BRUTE (5) = (3)-(4)	6,93	7,04	1,63
TAUX D'EPARGNE BRUTE = (5)/(1)	12,74	12,75	0,07

Taux d'autofinancement BP 2017 (taux d'épargne brute) = Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute). Il mesure la part des recettes disponibles pour le financement de l'investissement => 12.75 % (norme admise entre 8 et 15 %) et est sensiblement identique à celui de 2016.

1 – Les recettes de fonctionnement 2017 : 55.206 M€

Répartition des recettes de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement 2017 comprennent :

	BP 2016	BP 2017	% évolution
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	54,36	55,21	1,56
PRODUIT FISCAL (impôts ménages)	29,00	29,41	1,40
DOTATIONS ETAT	7,05	6,81	-3,39
DOTATIONS AMP (AC + FPIC)	7,78	7,93	1,89
AUTRES RECETTES	10,53	11,06	5,04

Les recettes de fonctionnement 2017 se caractérisent par :

- Des taux de fiscalité inchangés depuis 2001,
- Des dotations d'Etat en baisse de 3,39 %,
- Des reversements d'Aix Marseille Provence en hausse suite à la constitution de la Métropole (FPIC)
- Une augmentation des autres recettes.

La fiscalité directe locale 29,4 M€ :

En 2017, les taux de taxe d'habitation (TH) et de taxes foncières (TF) sont reconduits à l'identique de 2016 et inchangés depuis 2001. Pour équilibrer le budget 2017, la ville a décidé à nouveau de réaliser des économies plutôt que de recourir à l'augmentation de la fiscalité des ménages conformément aux engagements pris.

Ainsi, l'accroissement prévisionnel du produit fiscal sera exclusivement lié à la croissance de la base dont le coefficient de revalorisation est décidé en Loi de Finances.

Evolution des bases fiscales

	Bases définitives constatées en 2016	Coefficient d'évolution forfaitaire pour 2017	Estimation d'évolution physique pour 2017	Bases Estimées BP 2017	TAUX d'évolution BASE	TAUX 2017	Produit BP 2017
TH	52 412 101	0,4%	0,7%	52 988 634	1,1%	25,52%	13 522 699
FB*	46 325 297	0,4%	0,7%	46 834 875	1,1%	33,76%	15 811 454
FNB	171 715	0,4%	0,7%	173 604	1,1%	42%	72 914
TOTAL	98 909 113			99 997 113	1,1%		29 407 067

*Augmentation de la Base de FB de 150 000 € de rôle complémentaire 2016

Le montant du produit fiscal pour 2017 en matière de fiscalité directe locale est estimé à 29,4 M€ (soit +1.4% par rapport au BP 2016). Cette progression prévisionnelle pour 2017 est une progression prudente car le coefficient de revalorisation des bases est minime cette année (+0.4%). En effet, cette actualisation des bases n'a jamais été aussi faible (en moyenne de 1.5% depuis 2001) et l'actualisation 2016 a été de 1% pour mémoire.

Le second facteur d'augmentation des bases est l'évolution physique : en matière de foncier bâti, cette augmentation est estimée à + 0.7% en raison des nouvelles constructions achevées au 1^{er} janvier 2017 et également à + 0.7% en matière de Taxe d'Habitation (TH).

Concernant plus particulièrement la prévision d'évolution physique de TH 2017 sera dans une situation logique de progression. A compter de cette année, 1/3 des exonérés de 2016 devrait à nouveau être imposable (art 75 PLF pour 2016) ce qui permet d'envisager une évolution physique de + 0.7% du produit de TH pour la Commune.

Fixation des taux de fiscalité pour 2017 :

Depuis 2001, les taux d'imposition ménages sont inchangés :

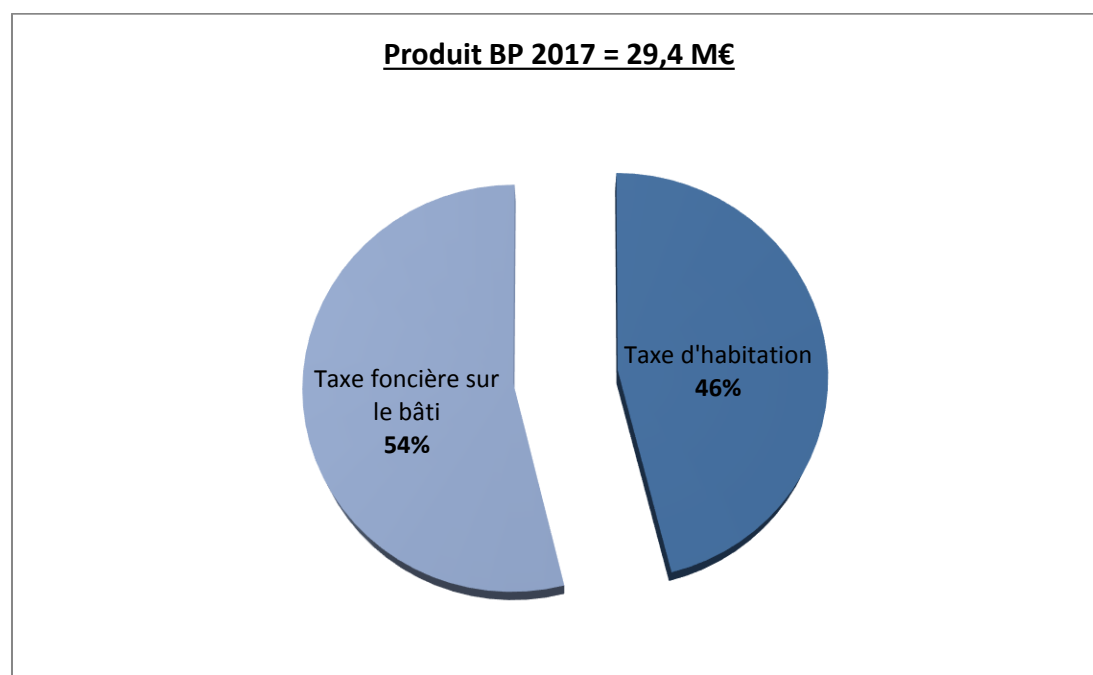
Taux de la taxe d'habitation : 25.52 %

Taux de la taxe foncière sur le bâti : 33.76 %

Taux de la taxe foncière non bâti : 42 %

Evolution du produit fiscal

	Produit fiscal 2016 définitif (rôles généraux)	Produit fiscal 2017 prévisionnel	% évolution
Taxe d'habitation	13 375 568	13 522 699	1,10%
Taxe foncière sur le bâti	15 639 420	15 811 454	
Taxe foncière sur le non bâti	72 120	72 914	
TOTAL	29 087 109	29 407 067	



Les concours financiers de l'Etat : 6,81 M€

Conformément au Pacte de Confiance et de Responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales du 16 juillet 2013, la ville de La Ciotat participera au redressement des comptes publics nationaux à hauteur de 0,94 % de ses recettes réelles de fonctionnement. La

participation de la ville sera imputée sur la Dotation Forfaitaire. Ainsi, le montant de dotation forfaitaire est estimé à 3.697 M€ contre 4.230 M€ en 2016 soit une baisse de 12.59 %. Les ressources attendues en provenance de l'Etat se décomposent comme suit :

	BP 2016	BP 2017	% évolution
Dotation globale de fonctionnement	4,23	3,70	-12,59
Dotations de solidarité urbaine	0,89	0,80	-10,00
Compensations et fonds d'Etat	1,92	2,31	20,40
TOTAL	7,05	6,81	-3,39

Quant à la DSU, compte tenu de l'augmentation à La Ciotat du revenu par habitant entre 2015 et 2016 et de son niveau situé au-dessus du revenu par habitant des communes de 10 000 habitants et plus (17 030 euros contre

14 808 euros), il est à craindre une perte de son éligibilité pour la ville. La loi de finances 2017 a prévu une garantie de sortie dérogatoire permettant de percevoir 90 % en 2017 de la DSU 2016, 75 % en 2018 et 50 % en 2019.

Les compensations fiscales : 2,31 M€

Les compensations fiscales qui servent de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat seront en hausse de + 0,250 M€ soit + 25 % par rapport aux compensations fiscales notifiées en 2016.

L'explication essentielle provient d'un nombre important de contribuables exonérés de taxe d'habitation en 2016 qui sont compensés en 2017 par l'ETAT.

En effet, le nombre de personnes exonérées de taxe d'habitation en 2016 a explosé (mesure votée en loi de finances 2016), il est de 13% (alors qu'en 2015, il ne représentait que 10% des rôles de TH).

De par son mode de calcul, il est encore à noter que pour 2017, le mécanisme de

compensations fiscales est de + en + partiel et flou (constat émis par la Cour des Comptes en 2016 cf. ROB 2017). Certaines exonérations fiscales ne sont compensées à la ville qu'à hauteur de 25 % et non à 100% comme cela devrait l'être.

Les dotations de la Métropole : 7,93 M€

	BP 2016	BP 2017	% évolution
Attribution de compensation	7,25	7,25	0,00
Fonds péréquation des ressources intercommunales	0,53	0,68	56,35
TOTAL	7,78	7,93	9,72

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées à la Métropole, l'EPCI verse à l'ensemble des communes membres, une attribution de compensation au titre des transferts de compétences. Le produit est estimé à l'identique de 2016 car le périmètre des compétences communales n'a pas évolué en 2016.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est anticipé à la même hauteur que celui perçu en pré-CA 2016 soit 0.677 M€ car le rapport d'orientations budgétaires de la Métropole a prévu une stabilisation de l'enveloppe du FPIC.

Les autres recettes de gestion dont :

- Les recettes tarifaires : 1,830 M€

Les recettes tarifaires qui comprennent les redevances domaniales (cimetières, redevances de voirie et occupation des terrasses sur domaine public), les recettes

tarifaires des crèches, des équipements culturels et sportifs et les recettes des accueils périscolaires ont été estimées sur le produit constaté en 2016.

- Les autres impôts et taxes : 6,271 M€

Les autres impôts et taxes comprennent la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur les jeux, les taxes funéraires, les droits de stationnement et de

place et la taxe locale sur la publicité extérieure. Ce poste de recettes est en hausse de 14,84 % en lien avec le dynamisme économique du territoire et l'attractivité de la Ville.

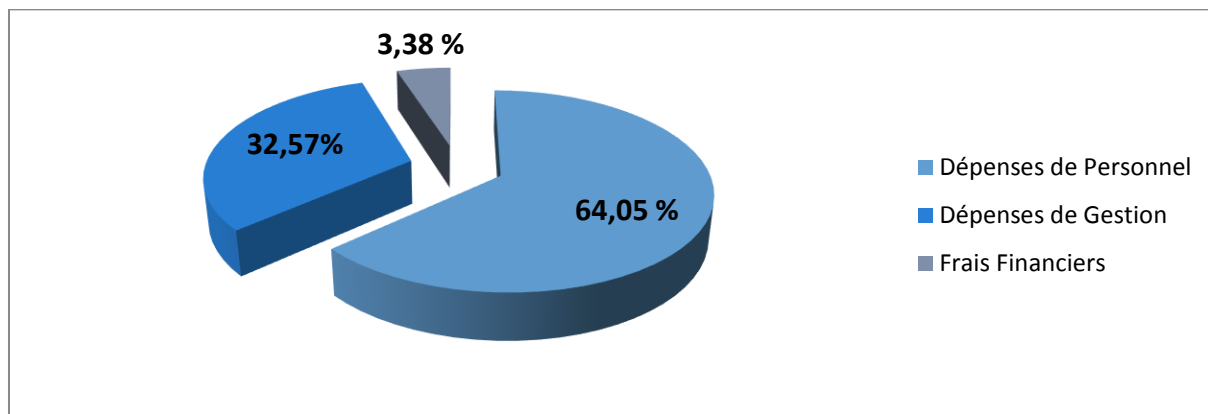
- Les autres participations et autres recettes : 2,959 M€

Ce poste de recettes comprend les participations des autres collectivités (département et région pour la mise à disposition d'équipements sportifs et le financement de dispositifs particuliers

Anru) ou d'autres organismes (Caisse d'allocations familiales). Ce poste comprend également les redevances des fermiers (restauration scolaire, Eden et Chaudronnerie).

2 – Les dépenses de fonctionnement 2017 : 48.165 M€

Répartition des dépenses de fonctionnement :



Les dépenses de personnel : 30,85 M€

EVOLUTION MASSE SALARIALE en M€		
Exercices	Réalisé Masse salariale (chapitre 012)	Evolution en % Masse salariale
2013	29,73	4,01 %
2014	30,59	2,53 %
CA 2015	30,727	0.44 %
Pré-CA 2016	29,891	-2,72 %
BP 2017	30,85	3,21 %

Le maintien durable d'une capacité d'autofinancement passe par une nécessaire maîtrise de la masse salariale, premier poste de dépenses du budget de la Ville avec 30,85 M€ de crédits inscrits en 2017. Malgré le transfert des services Politique de la Ville et Résorption de l'Habitat Insalubre, la part représentative des dépenses de personnel dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement reste au-dessus de la moyenne de la strate. Le coût de la masse

salariale tel qu'indiqué dans le chapitre 012 est un coût brut qui doit être retraité des travaux en régie et des remboursements de l'assurance couvrant les indemnités journalières du personnel municipal. Parallèlement, le coût de la masse salariale doit s'apprécier diminué des subventions ou participations liées à certains dispositifs (CAF, emplois d'avenir, contrats aidés).

En effectuant ces retraitements comptables, le coût net pour 2016 s'élève à 30,658 M€ soit 63,95 % du montant total des dépenses de fonctionnement.

Au-delà de l'évolution naturelle de la masse salariale liée au Glissement Vieillesse et Technicité, plusieurs facteurs expliquent l'évolution des dépenses de personnel :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice en février 2017 de +0,6%
- La hausse des cotisations CNRACL pour les titulaires et IRCANTEC pour les contractuels,
- L'intégration du PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération) pour les catégories A et C
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

De plus, les orientations de la collectivité en matière de sécurité et de tranquillité publique nécessitent le recrutement de policiers municipaux supplémentaires et d'agents pour le centre de supervision urbaine. Ainsi 4 opérateurs CSU et 6 policiers municipaux seront recrutés pour renforcer les effectifs de la police municipale.

La composition du budget des ressources humaines :

- 30,5 M€ pour le personnel permanent (titulaires, stagiaires, contractuels) chargé,
- 0,008 M€ pour les emplois d'insertion professionnelle (emplois avenir, CAE et apprenti),
- 0,059 M€ pour les temporaires et intervenants (MNS, SDIS, CRS),
- 0,270 M€ pour les mesures sociales (Cos méditerranée en hausse suite à l'octroi de chèques kadéos en remplacement d'une partie de la prime de fin année et participation à la protection sociale des agents).

Les dépenses de gestion : 15,69 M€

M€	BP 2016	BP 2017	% évolution
TOTAL DEPENSES DE GESTION	15,23	15,69	3,01
CHARGES LIEES A LA STRUCTURE	4,45	4,50	1,07
CHARGES LIEES A L'ACTIVITE	6,40	6,50	1,59
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	4,38	4,69	7,06

Les charges liées à la structure : 4.50 M€

Ces dépenses comprennent les loyers, les charges mobilières, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les primes d'assurances, l'entretien des bâtiments, les frais de télécommunication ainsi que les contrats de maintenance. Ces charges liées à la structure de la ville augmentent de 1,07 % :

- Baisse de l'inscription budgétaire nécessaire à la consommation d'eau notamment pour les arrosages.
- Baisse sur les carburants nécessaires aux déplacements professionnels
- Baisse des primes d'assurance (notamment grâce aux transferts des effectifs Politique de la ville en 2015) et des crédits consacrés au nettoyage des bâtiments.
- Hausse des crédits consacrés à l'entretien des bâtiments communaux, à la maintenance et à la télécommunication, à la défense de la ville dans les contentieux et aux frais de communication.
- Hausse sur le chauffage suite à une anticipation d'un hiver rude,

Les charges liées à l'activité : 6.498 M€

Elles sont en hausse de 1,59 %. Elles concernent les coûts de fonctionnement liés à l'ouverture de 3 classes supplémentaires pour la rentrée 2016/2017 et la budgétisation d'un agenda 21 dans le secteur du scolaire.

Dans le secteur de la culture, une grande part de l'augmentation est due à l'ouverture en DSP du théâtre de la Chaudronnerie (0,555 M€). De plus, la relocalisation sur la place de l'Escalet des galas et manifestations estivales nécessite la location de tribunes. A noter que le prix de location sera refacturé aux associations qui demandent un droit d'entrée lors des spectacles.

Les subventions de fonctionnement : 4.688 M€

En 2017, la ville poursuit son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale. Les montants par association seront individualisés en 2 sessions conformément au règlement d'attribution des subventions modifié par délibération du 8 février 2016. De plus, l'appel à projet initié en 2016 pour l'animation des temps périscolaires vient conforter l'enveloppe dédiée au monde associatif (voir annexe budgétaire).

En ce qui concerne les subventions aux institutionnels, celle du CCAS est ramenée à 1,4 M€ contre 1,465 M€. En effet la mutualisation des fonctions supports entre les services de la Ville et ceux du CCAS sera génératrice de gains budgétaires pour le CCAS ce qui permet de baisser la subvention d'équilibre de la ville.

La subvention de l'Office de Tourisme est, quant à elle, maintenue au même niveau que 2016.

La subvention octroyée à la Caisse des Ecoles est revalorisée des amortissements des classes mobiles investies l'an dernier ce qui porte le montant total de la subvention à 0,165 M€ (voir annexe budgétaire).

Le volume global consacré aux subventions est donc en hausse de 8.31 % par rapport au BP 2016.

Dans les autres dépenses de gestion, il est à noter l'inscription dès le budget primitif, des crédits nécessaires à l'apurement des créances anciennes (délibération du 4 avril 2011 et du 7 juillet 2014) soit 0,236 M€. A noter que le plan d'apurement s'est terminé fin 2016 mais que des titres anciens (notamment titre impayé n° 2319/2001 sur anciens budgets annexes Ports et Transports) sont toujours à solder.

Les frais financiers : 1.629 M€

Les frais financiers en 2017 sont prévus à hauteur de 1.629 M€ en baisse de -20,74 % par rapport au budget 2016.

Cette forte baisse résulte de la politique de désendettement conduite depuis 2001 et du contexte de taux qui reste bas et qui profite aux emprunts à taux variables. Cette tendance devrait perdurer (voir rapport de dette). Enfin, le remboursement anticipé total d'un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole comme les renégociations de marges bancaires conduites en 2016, permettent de réduire significativement les frais financiers.

La dette fait l'objet d'un rapport de délibération et d'explications détaillées distinctes.

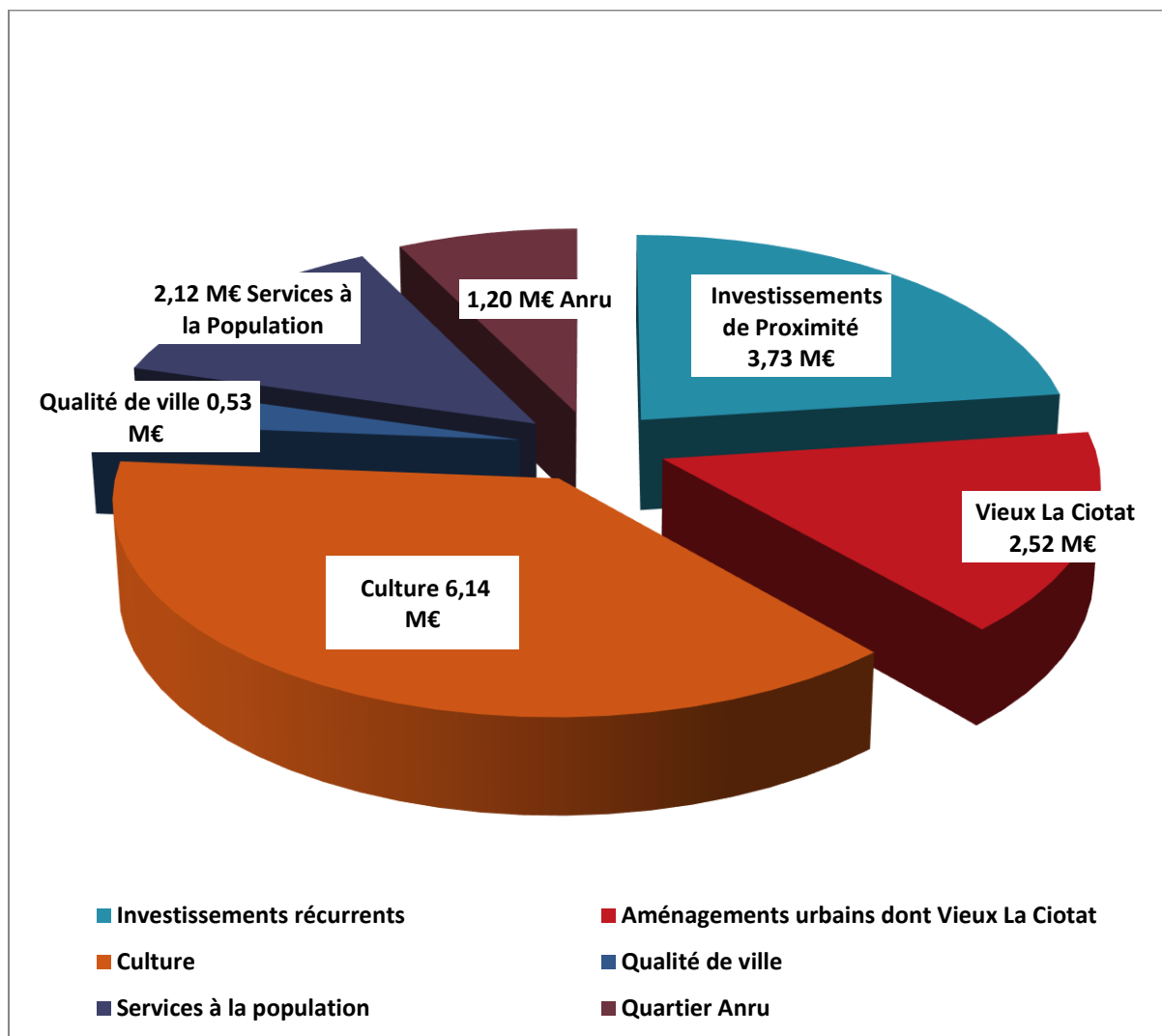
EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017

En 2017, la municipalité poursuit sa politique volontariste en matière d'investissement public pour offrir des services de qualité aux Ciotadens dans les différents équipements culturels sportifs et scolaires. Tout en garantissant un entretien durable de ces équipements, des projets d'investissement sont également programmés sur l'exercice 2017. Ils concourent tous au développement de l'attractivité de La Ciotat tout en préservant sa capacité future à investir, puisque en 2017, la limitation du recours à l'emprunt permettra à nouveau un désendettement prévisionnel.

1 – Les dépenses d'investissement 2017 : 25,89 M€

Les dépenses d'équipement 16,238 M€ (dont 0,01 M€ opération pour compte de tiers et 0,473 M€ remboursement avance TVA 2015).

L'effort d'investissement est encore conséquent sur l'exercice 2017. Le ratio dépenses d'équipement brut sur population en atteste, comparativement au ratio observé sur la même strate : 398,21 euros par habitant à La Ciotat contre 278 euros en moyenne (source Bercy portail de l'Etat aux collectivités locales - comptes 2015).



Aménagements Urbains dont le Vieux La Ciotat 2,52 M€

Le projet de réhabilitation du Vieux La Ciotat prend toute sa place en 2017. Par son ampleur et sa qualité, il a vocation à passer d'un urbanisme hérité de la période industrielle à un urbanisme durable. Différentes opérations seront conduites en 2017 dont :

- Le programme de valorisation du patrimoine bâti tel le traitement des façades et la préservation d'immeubles remarquables ainsi que la valorisation par l'Anah de la sobriété énergétique,
- La revitalisation commerciale du cœur de ville avec le résultat de l'appel à projet FISAC auquel a répondu la Ville de La Ciotat,
- Le renforcement de l'accessibilité par la mise en place de zones bleues donnant un accès gratuit d'une heure pour le cœur de ville,

- La réalisation d'un nouveau programme de logements (8) sur l'îlot Castel datant du XVème siècle,
- La régénération de l'éclairage du Vieux La Ciotat et la poursuite de la végétalisation pour une ville plus verte,
- L'acquisition de locaux vacants pour implanter des activités d'artisans d'art,
- La refonte complète de l'entrée Est de la vieille ville.

	Montant AP / CP 2017	Détail investissement
AP PROJET VIEUX LA CIOTAT	5,6 M€	
Traitement des façades, Immeubles remarquables	0,15	Aides à la pierre avec recherche de la sobriété énergétique
Schéma directeur d'aménagement urbain	0,02 M€	Cabinet Le Creuset Méditerranée
Maison de la cohésion sociale	0,084 M€	Dimension humaine et sociale du projet de régénération
Accessibilité Centre Ville	0,194 M€	Zones bleues 1 heure gratuite
Renforcement de l'éclairage du Vieux La Ciotat	0,070 M€	Eclairage nocturne et mise en valeur d'immeubles remarquables
Végétalisation du Vieux La Ciotat	0,150 M€	Installation de jardinières monumentales pour la respiration de la ville
Entrée Est	0,860 M€	Réaménagement complet de l'entrée Est (secteur Maquisards)
	Total CP	2,328 M€

En outre, la ville versera en 2017 une participation de 0.192 M€ à la Sémidep dans le cadre du plan de développement à long terme.

Qualité de ville 0,53 M€

Faire une place à la nature en ville est une responsabilité environnementale qui s'impose aujourd'hui. Concrètement cela se traduit dans différents domaines : la préservation des espaces naturels, la création du parc du Domaine de la Tour et l'aménagement du deuxième tronçon de la voie douce pour favoriser la mobilité non motorisée. Ce corridor écologique permettra de renforcer la trame verte de la ville en reliant le quartier de l'Abeille à la gare de Ceyreste. La ville favorise également l'implantation de jardins partagés dans le quartier de Fardeloup. Ainsi 0.530 M€ seront consacrés à l'amélioration de la qualité de la ville. On peut en outre citer le paiement du solde à la Métropole Aix Marseille Provence des travaux d'aménagement du bord de mer ou la participation de la ville à l'aire de délestage et de régulation des bus de Deruy.

Pour une ville apaisée, 0.150 M€ seront consacrés à l'extension du parc de vidéo-protection.

Investissements récurrents 3,73 M€

En 2017, 3.73 M€ des dépenses d'investissement sont des dépenses consacrées à la conservation, la sécurité et l'amélioration du patrimoine municipal. Afin de rendre lisible ces dépenses d'équipement de proximité qui participent à l'amélioration du service rendu aux citoyens, la plupart des différentes opérations d'investissement traduisant ces crédits sont gérées en Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

S'agissant des investissements de proximité, deux AP de Plan existent. Une AP « Equipement et Vie des Services » de 2.6 M€ et une AP Plan « Conservation, Sécurité et Amélioration du Patrimoine » de 10.5 M€. Elles regroupent les crédits de paiement annuels et traduisent notamment les efforts de la municipalité pour le gros entretien du patrimoine scolaire, associatif, culturel ou sportif.

1/ Répartition des CP dans l'AP « Plan Equipement et Vie des Services » :

	Montant AP / CP 2017	Détail investissement
AP PLAN EQUIPEMENT ET VIE DES SERVICES	2,6 M€	
Parc Informatique	0,395M€	Acquisition logiciel de gestion et renouvellement de poste informatique
Parc Automobile	0,023 M€	Renouvellement de véhicules utilitaires et légers de la flotte
Equipement matériel des services	0,234 M€	Acquisition de matériel sportif, scolaire, crèches, sécurité
Equipement mobilier des services	0,09 M€	Renouvellement de mobilier dans divers services municipaux
	Total CP	0,741 M€

2/ Répartition des CP dans l'AP « Conservation, Sécurité et Amélioration du patrimoine municipal » :

	Montant AP / CP 2017	Détail investissement
AP PLAN CONSERVATION SECURITE AMELIORATION PATRIMOINE	10,5 M€	
BATIMENTS ASSOCIATIFS	0,040 M€	Travaux dans les bâtiments mis à disposition
BATIMENTS CULTURELS	0,040 M€	Travaux récurrents dans les bâtiments culturels
BATIMENTS CRECHES	0,070 M€	Travaux pour l'amélioration de l'accueil des enfants dans les crèches
BATIMENTS SPORTIFS	0,200 M€	Travaux dans les équipements sportifs
BATIMENTS SCOLAIRES	0,350 M€	Gros entretien dans les écoles primaires et maternelles
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,100 M€	Travaux divers dans les bâtiments administratifs
BATIMENT CCAS R.ROLLAND	0,100 M€	Transfert du pôle métier du CCAS dans le bâtiment R.Rolland
ACCESSIBILITE BATIMENTS ADAP	0,502 M€	amélioration de l'accessibilité PMR hôtel de ville
	Total CP	1,402 M€

A noter que l'opération Bâtiment CCAS est une opération de l'AP Plan 36, conservation, sécurité, amélioration du patrimoine.

Des opérations d'investissement de plus faibles montants sont gérées hors autorisation de programme et concernent notamment des travaux indispensables à l'ouverture de la saison touristique.

Une ligne budgétaire est prévue pour une provision pour acquisition foncière et étude pour une modification du PLU ainsi que pour les dépenses des contrats de gros entretien de l'éclairage public et de chauffage des bâtiments communaux.

Enfin une somme de 0.473 M€ sera consacrée au remboursement de l'avance TVA perçue en 2015.

Culture 6,139 M€

L'effort d'investissement portera encore en 2017 sur le secteur de la culture avec :

- la fin des travaux du théâtre dans la halle de la Chaudronnerie conduits sous mandat par la SOLEAM,
- les études pour la Médiathèque Département Musique dans l'ancien théâtre Saint Jacques (transfert du conservatoire à rayonnement communal),
- et le renouvellement des fonds documentaires de la médiathèque.

Convention ANRU 1,203 M€

Les crédits de paiement inscrits en 2017 concernent les opérations portées sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. En revanche, la ville sera appelée en participation sur ses propres compétences (exemple stade Valentin Magri ou espace central Sainte Marguerite).

L'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de locaux situés en pied d'immeuble du programme Entre Parcs permettra d'accueillir un centre pluridisciplinaire de santé, une maison des services publics ainsi qu'une agence postale communale et un espace commercial dédié à la boulangerie et à de la restauration rapide.

Services à la Population 2,120 M€

Un effort particulier sur le budget d'investissement 2017 est consacré à des travaux dans les groupes scolaires : extension du restaurant scolaire et travaux à l'école Saint Jean, création d'une troisième classe en RDC à Louis Pécout, extension du restaurant scolaire Paul Bert, aménagement d'une salle CLAE à La Salis et démolition de l'école de la Treille, soit un total de crédits de paiement de 1.024 M€.

2017 année du sport, verra l'aménagement du skate parc à l'intérieur du parc du Domaine de la Tour ainsi que la rénovation du stade Virebelle.

Une somme de 0.100 M€ est consacrée à l'étude de programmation pour la construction de la nouvelle salle des fêtes quartier Peyregoua.

Le remboursement de la dette 7,152 M€

La dette fait l'objet d'un rapport de délibération et d'explications détaillées distinctes.

2 – Les recettes d'investissement 2017 : 18,849 M€

Les recettes des partenaires : 6,969 M€ (dont 0,01 M€ opération pour compte de tiers).

La ville peut bénéficier du soutien de ses partenaires en 2017.

Le Département des Bouches du Rhône a décidé de consacrer à la ville 17 M€ d'ici à 2020. Ce contrat de développement et d'aménagement est fléché sur la construction de la nouvelle salle des fêtes, l'extension de la voie douce, la restructuration du Vieux La Ciotat et la rénovation du patrimoine communal. Le partenariat du Département représente en crédits de paiement 2017, un peu plus de 5 M€. En effet, outre les subventions du CDDA, le Département soutient le projet de la Chaudronnerie et les différents travaux de proximité.

La Région est également partenaire pour plus d'1M€ de subvention notamment pour le théâtre de la Chaudronnerie

L'Etat devrait participer au financement d'opérations d'investissement pour 0,413 M€ et dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, apporter une aide financière pour le réaménagement du théâtre Saint Jacques qui abritera la seconde phase de la médiathèque avec un département Musique.

La clôture comptable en 2017 de la ZAC de la Source du Pré devrait dégager un excédent au profit de la ville à hauteur de 0,5 M€.

Les ressources propres d'investissement : 5,880 M€

Outre le montant du FCTVA évalué à 1,250 M€, la ville pourra bénéficier du produit des cessions foncières pour le financement des dépenses d'équipement 2017. Elles sont évaluées à 4,63 M€.

Le plan d'action foncière prévoit l'encaissement d'une partie au comptant de la vente du tènement immobilier en front de mer à la société Hôtel Eden Cap * (voir CM du 19 décembre 2016) pour 1.5 M€, la vente à Sogima du terrain situé à proximité du gymnase Virebelle 1,650 M€, la vente de parcelles de terrain chemin Sainte Croix 0.480 M€, la vente du terrain Mentauri Athélia V pour 0,510 M€, la vente du local Pilone 350 rue Delacour 0,280 M€ et la vente de la Maison rue Cardinal Maurin 0,210 M€.

* S'agissant de la vente à paiements différés à la société Eden Cap, le prix de vente différé est inscrit en Dépenses et Recettes au chapitre 27.

Le besoin du financement par emprunt : 3,5 M€

Le montant du recours à l'emprunt prévu au budget 2017 pour financer les dépenses d'investissement s'élève à 3,5 M€. Avec un montant de remboursement du capital prévu de 7,152 M€, la ville prévoit ainsi prévisionnellement de se désendetter de 3,652 M€. Cette année marquera la seizième année consécutive de désendettement. En cumulé, le désendettement de la ville atteint 40 M€.

Comme en 2016, la ville ne devrait pas connaître de difficultés de financement en terme bancaire puisque l'offre de crédit proposée par les différents établissements bancaires (CDC, Banque européennes d'investissement et banques commerciales) devrait répondre au besoin de financement des collectivités. En effet, la stratégie de la ville dans la politique de recours à l'emprunt a d'ailleurs pour principal objectif, de diversifier ses prêteurs, afin d'accroître la concurrence et de pouvoir ainsi toujours négocier les meilleures marges bancaires.

Enfin, il faut relever que la ville a un partenariat privilégié avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour des prêts spécifiques à taux bonifiés sur certains projets.

Conclusion

La loi de finances 2017 boucle le quinquennat présidentiel avec les mêmes marqueurs notamment la baisse des dotations en direction du bloc communal. Face au contexte économique et géopolitique générateur d'inquiétudes, il s'agit donc de renforcer notre capacité à investir pour la mutation urbaine durable de notre ville. Cette équation devient possible en accentuant nos efforts de gestion, en mutualisant et en objectivant les choix budgétaires.

